

DIRECTION GENERALE

N/Réf.: CHRSM/DIRGEN/SR/nd/2020-026
V. corr.: N. D'HONDT ☎081/72.68.02
E-mail : Nathalie.dhondt@chrsm.be

Mesdames,
Messieurs,

Suite aux informations relayées dans divers sites (Internet, RTBF,...) par votre plateforme concernant l'obligation du port du masque pour les parturientes de nos deux maternités (Meuse, 185 Avenue Albert 1^{er}, 5000 Namur et Sambre, 75 rue Chères Voie, 5060 Auvelais), nous souhaitons réagir.

Vous n'ignorez pas que les hôpitaux sont confrontés à une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, nous sommes amenés à adapter régulièrement nos procédures en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid-19. Cependant, même dans ce contexte, les résultats affichés dans votre tableau ne reflètent pas correctement la réalité de la prise en charge des futures mamans dans nos services, et nous tenons donc à corriger les propos énoncés dans vos publications.

Le port du masque n'est en aucun cas imposé pendant l'accouchement lui-même. Il est demandé aux parturientes de porter le masque pendant le travail en présence de membre du personnel uniquement. C'est sur ce dernier point que vos publications sont erronées. Ce protocole nous a semblé, comme à de nombreuses maternités, le meilleur compromis entre confort et respect de la physiologie de la naissance pour nos patientes et sécurité pour le personnel. Au moment de l'accouchement le personnel porte en effet un matériel de protection adapté et notamment une visière qu'il est difficilement envisageable d'utiliser de façon permanente. Il est bien évident par ailleurs que nos équipes n'appliquent pas aveuglément les protocoles sans discernement. Une parturiente se trouvant en difficulté pour conserver le masque en dehors de la poussée pourrait bien entendu l'ôter moyennant le port par le personnel du matériel décrit ci-avant.

Nous regrettons que ce type d'informations brutes, obtenues au moyen d'une méthodologie discutables, circulent telles quelles sans avoir été suffisamment vérifiées, ce qui entraîne un stress bien inutile pour les couples suivis dans nos maternités. Nous avons toujours été favorables à une communication transparente et totale sur nos pratiques, dont nous estimons ne pas avoir à rougir. Dans ce cadre, la garantie d'offrir tant à nos patients qu'à notre personnel, une sécurité maximale est une de nos priorités essentielles.

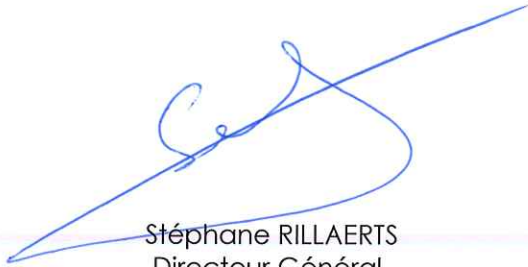
En période de pandémie, nous nous permettons en particulier de réfuter votre affirmation selon laquelle « ce n'est pas aux femmes de protéger les soignants, mais aux soignants de protéger les femmes ». Le protocole actuellement utilisé et décrit ci-dessus vise à garantir le confort des couples et la sécurité de tous en tenant compte des conditions sanitaires que chacun connaît.

Nous restons à votre disposition pour en discuter soit par téléphone ou en visioconférence. A l'avenir, si vous souhaitez crédibiliser vos enquêtes concernant la gynéco-obstétrique du CHR Sambre et Meuse, et garantir la véracité des informations que vous recueillerez, nous vous invitons à prendre contact avec les personnes suivantes :

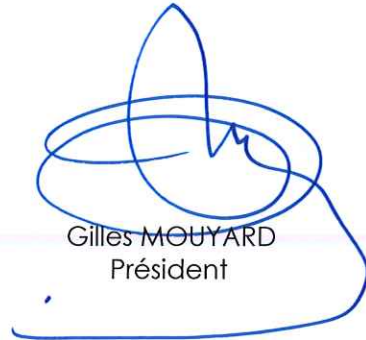
Site Sambre : Dr Ewald GOENEN, Médecin Gynécologue au 071 26 56 59 – Mme Anne-Sophie RENIERS, sage-femme en Chef au 071 26 50 97

Site Meuse : Dr Nicolas PIQUARD, Responsable du secteur obstétrique au 081/72 71 59 ; Mme Françoise DESPONTIN, sage-femme cheffe du quartier de naissance au 081/72 72 97

Nous vous prions de croire dans le sincère souhait du CHRSM de tout mettre en œuvre pour offrir des soins de qualité, dans le respect des patients, tout en préservant la sécurité de notre personnel dans ce contexte de pandémie.



Stéphane RILLAERTS
Directeur Général



Gilles MOUYARD
Président